

Résultats statistiques

L'imposition des personnes morales dans le canton de Genève

Résultats 2004

Introduction

En 2004, dans le canton de Genève, la conjoncture économique bénéficie de l'amélioration entamée en 2003. Elle se caractérise notamment par une forte croissance de l'impôt de base sur le bénéfice dû par les personnes morales (PM).

Dans les comptes de fonctionnement 2004 du canton de Genève, le total des recettes fiscales se monte à 4,535 milliards de francs. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques en représente la plus grande part, avec 65 %, alors que celle des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales s'élève à 20 %, soit 915 millions de francs.

Ce dernier montant constitue le total brut de l'impôt des PM, qui comprend l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital, y compris les centimes additionnels y afférents. Le solde des recettes fiscales se compose de l'impôt foncier, du produit des successions, du droit d'enregistrement, du droit de timbre cantonal, des impôts spéciaux et des autres impôts cantonaux.

Les chiffres mentionnés dans cette analyse prennent en compte uniquement l'impôt de base sur le bénéfice, l'impôt de base sur le capital et l'impôt immobilier complémentaire. Il s'agit de chiffres non définitifs. En effet, au moment de l'extraction des données, l'impôt dû par certains contribuables n'était pas encore connu.

Commentaires

Impôt de base sur le bénéfice

En 2004, sur les 19 497 contribuables PM¹, plus de la moitié (56 %) n'a été soumise à aucun impôt sur le bénéfice. Pour 29 %, l'impôt est inférieur à 5 000 francs et leur part dans le total de l'impôt prélevé s'élève à moins de 2 %.

A l'autre extrême, 2 % des contribuables PM (383 exactement) paient un impôt supérieur à 100 000 francs. Leurs parts cumulées forment plus de 80 % (84 %) du total des montants payés. Les 55 contribuables PM dont l'impôt est supérieur au million de francs contribuent pour 60 % du total de l'impôt de base sur le bénéfice.

La répartition par branche d'activité montre que les *banques* sont, avec plus de 130 millions de francs, soit 36 % du total de l'impôt dû, les plus gros contribuables. Les entreprises *horlogères* et celles actives dans le *commerce de gros* viennent ensuite (48 millions pour chacune des deux branches, soit 13 %).

¹ Les personnes morales non taxables ne sont pas prises en considération dans cette analyse.

Impôt de base sur le capital

Moins volatile et moins influencé par l'environnement économique, l'impôt de base sur le capital n'est pas réparti de façon plus homogène que l'impôt de base sur le bénéfice. Plus de 80 % des PM paient un impôt inférieur à 1 000 francs mais leurs parts cumulées dans le total des montants payés sont inférieures à 4 %. A l'opposé, seules 136 PM dont l'impôt est supérieur à 100 000 francs représentent les deux tiers du total de l'impôt dû.

En termes de branches d'activité, la répartition de l'impôt de base sur le capital est semblable à celle de l'impôt de base sur le bénéfice. Avec 35 % du total de l'impôt dû, les *banques* devancent l'*horlogerie* (19 %).

Impôt immobilier complémentaire

La répartition de l'impôt immobilier complémentaire est, quand à elle, tout à fait différente. Deux branches représentent à elles seules plus de 60 % du total de l'impôt dû : les assurances (25 %) et les activités immobilières (39 %, dont 22 % pour les sociétés immobilières).

Evolution

L'impôt de base sur le bénéfice est celui dont l'évolution présente le plus grand intérêt pour l'analyse de la situation économique. Il est en effet directement lié à la marche des affaires des entreprises, au contraire de l'impôt sur le capital et de l'impôt immobilier. Les données peuvent néanmoins être sujettes à l'influence de facteurs liés au processus fiscal (allègements fiscaux, redressements fiscaux, taxations provisoires, forfaits fiscaux, etc.), sans rapport avec la conjoncture.

Après un ralentissement économique et une année 2003 en reprise, la conjoncture économique est assez bonne dans le canton de Genève en 2004. Cette situation se traduit par une forte croissance de l'impôt de base sur le bénéfice : plus 13 % en 2004 par rapport à 2003. Le niveau atteint est proche de celui enregistré en 2000, année record.

Depuis 2000, la répartition des branches économiques dans le total de l'impôt de base sur le bénéfice reste relativement stable. Les *banques* restent en première position et retrouvent leur niveau de 2000, après que leur poids a été moins important de 2001 à 2003. L'importance de l'*horlogerie* diminue au profit du *commerce de gros*.

Pour en savoir plus

Les informations sur l'*imposition des personnes morales* appartiennent au sous-domaine du domaine *Etat, structure et évolution des entreprises* du domaine 06 *Industrie, commerce et services* :

http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/06/06_02/aperçu.asp

Les différentes rubriques sont accessibles directement :

Publications : http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/06/06_02/publications.asp

Graphiques : http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/06/06_02/graphiques.asp

Tableaux : http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/06/06_02/tableaux.asp

Méthodologie : http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/06/06_02/methodologie.asp

Contact : Sébastien Blanc (Tél. +41 22 388 75 40)